|  |
| --- |
| **COMPTE-RENDU**  **REUNION DE CONCERTATION DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**  **PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**  **REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**  **DE LA VILLE DU HAVRE** |

**Présents** :

- Laurence BESANCENOT – Adjoint au Maire chargée du Commerce – Ville du Havre

- Claude LE CORRE – DGA – Proximité et Développement Durable – Ville du Havre

- Carole LEVIEUX – Directeur – Sécurité Municipale Prévention Réglementation Commerciale – Ville du Havre

- Jessy OUKOLOFF – Directeur Adjoint – AURH (représentant le SCOT le Havre pointe de Caux Estuaire)

- Hervé COLLETTE – Directeur – Etudes Urbaines et Prospectives – Ville du Havre

- François FORTERRE – Directeur – Voirie Urbaine et Stationnement – Ville du Havre

- Béatrice LEICHER – Chef de Secteur - Voirie Urbaine et Stationnement – Ville du Havre

- Floriane TORCHIN – DGA – Espaces Publics et Aménagement Urbain – Ville du Havre

- Marion BURLIER – Chef de Service – Juridique – Ville du Havre

- Christine TOUTAIN – Chef de Service – Réglementation Commerciale

- Céline FREBOURG – Chargé de mission – Réglementation Commerciale

- Christophe MOINIER – inspecteur des sites – DREAL

- Christelle LECOEUR – Chargée de mission Publicité – DDTM

- Bruno JACQUIN-COUCHETTE – Chargé de mission Développement Territorial – CODAH

- Emilie DUBOIS-DELACOUR – Chef de Projets – Direction Mobilité et Développement Durable CODAH

- Manon ORIA – Conseillère Commerce – CCI

- Cédric MAILLET – Responsable Commerce – CCI

- Aurélien GUILLOUX – Chargé du Développement Territorial – Chambre des Métiers et de l’Artisanat

**Excusés** :

- Florent SAINT-MARTIN – Adjoint au Maire chargé de l’URBANISME – Ville du Havre

- Amandine DOMINGUES – Directeur – Juridiques et Marchés – Ville du Havre

- Laurent BRESSON – Directeur – DDTM

- Isabelle KARCHER – Directeur Mobilité – CODAH

- Martial GALOPIN – Chef de Service Aménagement du Territoire – Commune de Gonfreville l’Orcher

- Luc LEMONNIER – Président – SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire / CODAH

- Fabienne BUCCIO – Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime

- Patrick BERG – Directeur – DREAL

- Hervé MORIN – Président – Conseil Régional

- Pascal MARTIN – Président – Conseil Départemental de Seine-Maritime

- Léa LASSARAT – Présidente – Chambre de Commerce et d’Industrie Seine Estuaire

- Christophe DORE – Président – Chambre de Métiers et de l’Artisanat

- Sébastien WINDSOR – Président – Chambre d’Agriculture de la Seine-Maritime

- Louis TEYSSIER – Président – Section Régionale de la conchyliculture Normandie – Mer du Nord

L’objectif de cette première réunion de concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA), est de rappeler les objectifs de la délibération autorisant le lancement de la révision du Règlement Local de Publicité et de présenter l’échéancier de la procédure. La délibération N°20170494 du 26 septembre 2017 a été envoyée en amont à toutes les PPA.

Un support est présenté aux participants, reprenant :

* Définition d’un Règlement Local de Publicité. Rappel des dispositions de la loi ENE et du décret du 30 janvier 2012 modifiant la règlementation relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.
* Présentation de l’échéancier de la procédure de révision (septembre 2017 à Juin 2019)
* Rappel des dispositions du RLP de 1985
  + Règles sur la publicité en domaine privé
  + Règles sur la publicité en domaine public
  + Règles sur les enseignes
* Présentation des 3 directions référentes de la Ville du Havre concernées par les dispositions du RLP, en fonction de leur champ de compétences (Direction Sécurité Municipale, Prévention et Règlementation Commerciale / Voirie Urbaine et Stationnement / Etudes Urbaines et Prospective)
* Présentation des cartographies du patrimoine existant
  + Dispositifs publicitaires en domaine privé
  + Dispositifs publicitaires en domaine public
  + Dispositifs publicitaires sur l’ensemble de la ville
  + Dispositifs numériques
* Informations sur le marché en cours de mobilier urbain (Entreprise titulaire JC DECAUX)
* Objectifs de la révision
  + Assurer la qualité visuelle et paysagère des principales entrées de ville (routières, ferroviaires, fluviales et maritimes)
  + Garantir la cohérence du traitement de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes sur les différentes voies structurantes du territoire : illustration avec photos de certains axes concernés (rue Eugène Mopin, rue de la Cavée Verte, bld de Graville)
  + Conserver les particularités paysagères de la ville et garantir la valorisation de son patrimoine bâti (maintien des perspectives visuelles vers la mer, entre ville haute et ville basse, définition de règles autour des monuments inscrits ou classés, prise en compte des secteurs bâtis identifiés au PLU (bassins, costière) avec photos à l’appui (Abbaye Graville, Costière, centre-ville, perspective vers la mer) : projection d’une cartographie présentant les projets remarquables de la ville.
  + Définir une politique règlementaire sur les projets urbains émergents (exemple : quartier de la gare, Dumont d’Urville, Plateaux Nord et Sud, Grand Hameau, Citadelle, Stade Deschaseaux).
  + Mettre en œuvre les objectifs fixés par la ville en matière de développement durable et prolonger les exigences règlementaires du dispositif SPR. Présentation du dispositif « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) valant Aire de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine (AVAP), adopté par délibération du 11 juillet 2016, visant à préserver le paysage urbain et le bâti du centre reconstruit reconnu par l’Unesco. Ce dispositif reprend les principes fondamentaux de la ZPPAUP instituée en 1995.
  + Etablir des règles cohérentes avec la mise en œuvre des objectifs fixés par le PLU, notamment en termes d’amélioration de la qualité de vie en ville. Le PLU est en cours de révision. Son approbation devrait intervenir au printemps 2019, soit quasiment selon la même échéance que la révision du RLP.
  + Prise en compte des nouvelles technologies et des objectifs fixés dans le cadre du PADD (document consultable en ligne sur le site de la Ville).
  + Assurer un équilibre entre le droit à l’expression et à la diffusion d’informations et d’idées par le moyen de la publicité, d’enseignes et de pré-enseignes et la protection du cadre de vie.

A l’issue de cette présentation, les points suivants sont abordés :

* Réalisation du diagnostic : les services de la Ville et l’AURH informent que le travail concernant ce diagnostic va être lancé tout prochainement.
* Porter à Connaissance : les services de l’Etat informent que celui-ci est en cours de finalisation et sera adressé à la Ville du Havre d’ici fin 2017. Ce document rappellera la règlementation, les éléments concernant les aspects paysagers, et informera notamment de nouvelles règles introduites récemment dans le code de l’Environnement, concernant les périmètres de protection autour des monuments historiques et des sites classés. Ce périmètre passe de 100 à 500 mètres. Le RLP pourra, sur justification, déroger à cette distance, au cas par cas, par exemple en démontrant l’absence de co-visibilité.
* Publicité Numérique : la DDTM informe qu’il n’existe actuellement aucune étude précise, notamment en termes d’accidentologie, sur les dispositifs numériques. Pas de jurisprudence très riche sur ce sujet. Il est conseillé de prévoir dans le futur RLP des dispositions concernant les enseignes numériques qui se développent actuellement.
* Publicité sur Mobilier Urbain : le futur RLP s’attachera à instaurer des règles cohérentes entre la publicité en domaine privé et la publicité en domaine public. Il est rappelé que la publicité sur mobilier urbain est autorisée uniquement sur les abris voyageurs bus et tramway, les kiosques, les colonnes d’information, les colonnes porte-affiches, les MUPI (1 face d’information/1 face publicité).
* Les services de l’Etat invitent la ville du Havre à se rapprocher des communes qui ont ou qui sont en train de procéder à la révision de leur RLP (Lillebonne, Dieppe et Communauté de Communes d’Yvetot).

Les participants sont informés des prochaines échéances :

* Réunion de concertation avec les professionnels le vendredi 24 novembre 2017
* Réunion de concertation publique avec les habitants le jeudi 30 novembre 2017
* Présentation du diagnostic et des premières orientations de projet de RLP au Printemps 2018

**Annexe** : Powerpoint présenté lors de la réunion